LES ENTREPRISES ET LA QUÊTE DE JUSTICE SOCIALE

InterPares
WORKING FOR CHANGE...AMONG EQUALS
OEUVRER POUR LE CHANGEMENT...ENTRE ÉGAUX

Publications occasionnelles d'Inter Pares

Inter Pares est une organisation canadienne qui œuvre à la promotion de la justice sociale au niveau international. Au Canada et dans les différentes parties du monde où nous travaillons, nous cherchons à favoriser une meilleure compréhension des causes profondes de la pauvreté et de l'injustice et du besoin inhérent de changement social. Nous appuyons des communautés dans les pays en développement afin de créer un avenir sain et sûr pour tous. Nous soutenons la lutte des gens pour l'autodétermination, leurs efforts pour défier les obstacles structurels au changement et les approches alternatives de développement qu'ils mettent de l'avant.

Inter Pares
WORKING FOR CHANGE...AMONG EQUALS
OEUVRER POUR LE CHANGEMENT...ENTRE ÉGAUX

221 av. Laurier Est
Ottawa, Ontario
Canada K1N 6P1

Tél (1-613) 563-4801
Téléc (1-613) 594-4704

LES ENTREPRISES ET LA QUÊTE DE JUSTICE SOCIALE

par Brian Murphy, Inter Pares

Une communication présentée dans le cadre du forum *Les entreprises en tant que facteur de justice sociale* organisé par l'Institut de développement communautaire de l'Université Concordia du 12 au 14 juin 2002

Plus d'une classe dirigeante a tenté d'effacer de la mémoire collective le souvenir du sang et des conditions sordides qui ont présidé à sa naissance. Comme nous le rappelle Blaise Pascal avec une franchise décapante dans ses Pensées : « Il faut dissimuler l'imposture [de son origine]; ce n'est pas la raison qui a présidé à sa venue, elle s'est inventé une raison. Nous devons veiller à ce que chacun la considère comme authentique et éternelle, et il faut cacher ses origines de peur de hâter sa fin »[1]

Selon moi, ce forum porte d'abord et avant tout sur la justice sociale; ce n'est qu'en second plan qu'il aborde aussi la question de l'entreprise, de son comportement et de ses valeurs. Pour pouvoir considérer l'entreprise en tant que facteur dans la lutte pour la justice, il faut d'abord examiner la façon dont l'entreprise intervient dans la création et la perpétuation de l'*injustice*. Seulement alors serons-nous capables d'en parler en tant que facteur éventuel de promotion de la justice proprement dite.

De ce point de vue, quand nous considérons l'entreprise en tant facteur dans la quête de justice, nous ne parlons pas seulement de la *responsabilité sociale de l'entreprise* (RSE), ni même de la responsabilité sociale des entreprises. Il y a plusieurs questions à régler avant de pouvoir reconnaître la moindre pertinence à la notion de RSE, ou son existence même. Et quand nous parlons de RSE, nous devons nous assurer que cela ne suppose pas une simple réforme de l'entreprise et des lois régissant son comportement. Cela devrait plutôt supposer une transformation de l'entreprise et des hypothèses de base sur lesquelles elle se fonde.

La RSE ainsi que cette discussion, portent donc moins sur l'entreprise que sur un repositionnement radical de l'État et du citoyen à l'endroit des entreprises et du monde des affaires. Cela suppose une transformation des structures et des normes par lesquelles l'État et ses citoyens sont en rapport avec l'entreprise et les réalités qu'elle influence.

En matière de plaidoyer de politiques – y compris auprès des gouvernements et entreprises sur les questions relatives à la responsabilité sociale de l'entreprise – il est dans l'air du temps d'affirmer que si on veut avoir de l'influence, il faut taire certaines vérités connues de tous et s'abstenir d'exiger des mesures susceptibles de répondre de manière drastique et rationnelle à des problèmes connus de tous. On nous exhorte plutôt au « réalisme » et au « pragmatisme »; il faut adapter soigneusement notre message à ce que les dirigeants politiques et économiques sont prêts à accepter pour le moment. Dans ce contexte, le défenseur des politiques – qu'il travaille de l'intérieur ou de l'extérieur – passe un temps fou à essayer de jauger les limites de l'acceptable au sein de l'institution visée par son lobbying, afin d'adapter son message en conséquence.

L'ironie de la chose, c'est évidemment que le *chasseur* est en réalité le chassé : au bout du compte, c'est nous qui subissons le lobbying et l'influence critique. La forme, les structures et la règle de bienséance dictée par le pouvoir de classe et du pouvoir politique déterminent les paramètres selon lesquels nous alignerons notre langage, notre critique sociale et nos propositions.

Nous en voyons un exemple fort intéressant dans l'ambitieuse campagne *Pour un commerce équitable* menée par Oxfam International ces temps-ci. La stratégie de la campagne consiste à affronter les gouvernements (et les entreprises) sur leur propre terrain et à adopter un discours conforme à l'idéologie dominante et au crédo économique actuel.

Quel a été le résultat de la première ronde, lancée à la fin d'avril 2002? D'une part, plusieurs alliés naturels d'Oxfam, au Nord comme au Sud, ont critiqué le message de la

campagne et ses hypothèses de base.[2] Ils allèguent que la prémisse de la campagne – soit que les petits producteurs familiaux (les paysans) tireraient avantage d'un meilleur accès *au marché* dans l'économie mondiale – ne tient pas compte de l'impact négatif qu'une agriculture axée sur l'exportation exerce inévitablement sur les économies locales et nationales. D'après les critiques, cet impact négatif anéantit en effet les moyens de subsistance de la plupart des petits producteurs et des industries locales qui en dépendent. Bien qu'il soit possible qu'une poignée de gens en bénéficie, la majorité y perd et ceux et celles qui composent cette majorité n'ont plus leur place dans la nouvelle économie.

Au moment où des ONG du Nord et du Sud exprimaient cette critique, la Commission Européenne (CE) émettait pour sa part un communiqué de presse *applaudissant* le rapport d'Oxfam. On y décelait clairement la jubilation de la CE devant cette occasion unique de mousser ses propres politiques – des politiques condamnées par Oxfam dans le passé et encore critiquées jusqu'à un certain point dans le cadre de la campagne actuelle. La CE a tiré fort habilement son épingle du jeu en « appuyant » la campagne d'Oxfam, en la qualifiant de « contribution utile » au débat et en déclarant que l'analyse présentée dans le rapport se rapprochait beaucoup de la sienne : « Le commerce constitue non seulement un élément crucial de la lutte à la pauvreté, mais aussi un puissant moteur de développement. »

Cette déclaration est évidemment une réduction idéologique et les documents des Nations unies, de l'OCDE et de la CE elle-même apportent des nuances importantes qui viennent tempérer sensiblement la déclaration telle qu'énoncée. Je peux affirmer ceci sans crainte, puisqu'ayant participé au débat de l'intérieur, je peux témoigner de ce que les experts « savent » et de la façon dont les documents sont négociés et élaborés. [3] Nous assistons ici à une guerre de relations publiques et le communiqué de presse de la CE est un document de propagande. Il vient détourner à son profit le sens des grandes hypothèses du rapport d'Oxfam – s'en appropriant même les conclusions pour servir ses propres intérêts – tout en laissant de côté l'analyse et la critique en profondeur qu'Oxfam a tenté d'insuffler au débat. En applaudissant le rapport et en s'appropriant ses conclusions, la CE devance le débat et se joue des militants politiques d'Oxfam de la plus ingénieuse façon qui soit. Plusieurs d'entre vous ont certainement déjà été victimes de manœuvres du même acabit et vous savez donc à quel point cela peut être frustrant.

Partant de là, je veux aborder cette discussion dans un contexte plus large, afin de clarifier dès le départ certaines questions et certains postulats pour pouvoir ouvertement, par la suite, les examiner et en débattre.

Le contexte de la modernité et l'hégémonie du capitalisme de marché

Comme j'en ai déjà discuté de manière plus élaborée,[4] le projet de modernité part de la prémisse qu'il existe un ordre naturel des choses, que tout obéit à un schéma et à une progression déterminée et que les êtres humains qui font partie de ce schéma ont à la fois le pouvoir et le devoir de favoriser et de diriger ce progrès naturel par le biais de la science et de la technologie. Dans ce cadre, le progrès est synonyme d'invention technologique et d'entreprise capitaliste, de développement industriel, de croissance économique, d'expansion et d'intégration des marchés. Ces éléments sont devenus des activités humaines *fondamentales*, la vocation normale et naturelle de tous les êtres humains et de toutes les sociétés. Au cours du XX^{e} siècle, la modernité a pris la forme d'un programme concerté en vue de convaincre la planète tout entière de la nécessité de s'engager sur le chemin du progrès, un chemin étant explicitement présenté comme celui du capitalisme libéral. Dans ce contexte, tous les problèmes et catastrophes qui surviennent dans le projet de modernité et du progrès sont considérés comme des caprices du destin, de mystérieuses diversions du cours normal et naturel des choses – en fait, des aberrations – même si ces phénomènes ne sont pas du tout rares et qu'ils constituent plutôt la norme. Ils font partie des caractéristiques courantes de notre époque.

Malgré cette évidence frappante, on continue à décrire les catastrophes sociales, culturelles, économiques et environnementales comme des détours dans la marche du progrès, sans vouloir admettre qu'il s'agit d'éléments intrinsèques au projet même du capitalisme mondial.

La politique de l'utilité

Comment arrive-t-on à rationaliser et à justifier l'omniprésence des effets négatifs engendrés par le « progrès » ? Au cœur de la philosophie capitaliste, on retrouve la morale de l'utilitarisme. L'utilité et le pragmatisme sont le principe et la norme de toute politique et de toute intervention : *ce qui est utile est juste et ce qui fonctionne est bon.*

Le vieux précepte « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » - une règle que l'on pouvait alors interpréter comme : « Assure-toi de garantir à tous les droits que tu crois mériter toi-même » - a été remplacé par le principe réductionniste utilitaire : « Le plus grand bien pour le plus grand nombre ». Dorénavant, c'est le pragmatisme qui guide nos actes, plutôt que la justice. La morale individuelle et l'éthique personnelle ont été remplacées par la technique et une « ingénierie sociale » désincarnée.

Sous couvert d'objectivité et de bonnes intentions, on présente l'utilitarisme comme démocratique et inclusif,

une doctrine qui inspire toujours la meilleure solution possible pour le bénéfice de la majorité. Bien au contraire, l'utilitarisme prêche très souvent contre la démocratie et l'inclusion et il est *toujours* fondé sur le principe selon lequel certaines personnes – *un grand nombre* de personnes – doivent être perdantes.

L'utilitarisme est une formule gagnant-perdant, fondée sur l'exclusion explicite et délibérée de certains – souvent de la majorité – au profit des autres. L'analyse coûts-bénéfices est pratiquement toujours faite par ceux et celles qui ont les moyens de garantir leurs propres intérêts ou par leurs mandataires – parfois des gens comme nous dans les ONG, les universités, les instituts de recherche et les organismes communautaires – dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Dans ce contexte, le plus grand dilemme des promoteurs de la justice sociale, dont les partisans de la RSE, est le risque qu'ils courent d'être intrinsèquement liés au système qu'ils devraient s'engager à transformer. Notre travail comme promoteurs de la justice sociale consiste donc souvent à « parer aux pires conséquences », à nous occuper de ceux et celles qui ne parviennent pas à s'adapter et qui sont mis de côté – autrement dit, à « humaniser » le capitalisme, le corporatisme et les effets de la mondialisation économique.

Alors que l'enjeu véritable est évidemment le suivant : *qui* gagne et *qui* perd, et *qui* décide ? L'analyse coûts-bénéfices doit prendre en compte tous ces éléments : qui effectue les calculs, qui profite des avantages et qui paie les coûts. Et quand nous alléguons que le choix découle d'une quelconque estimation du plus grand bien pour le plus grand nombre, qu'en est-il des autres – le *petit* nombre – qui non seulement ne retirent aucun avantage, mais qui font les frais de ce dont nous tirons avantage, souvent au prix de la disparition de leurs collectivités, de leurs moyens de subsistance et parfois même de leur vie?

Le choix de ceux et celles qui assumeront les coûts, de ceux et celles qui seront les exclus à la table du progrès mondialisé n'est pas le fait du hasard. Nous les connaissons, nous connaissons leurs caractéristiques – race, sexe et classe sociale – et l'endroit où ils vivent. Comme l'a dit Susan George :

> La politique a déjà consisté à décider qui dominerait qui, et à répartir les parts du gâteau. C'est encore vrai en partie, bien sûr, mais j'estime que la nouvelle question fondamentale est désormais la suivante : « Qui a droit à la vie et qui n'y a pas droit? ». Nous sommes maintenant à l'ère de l'exclusion radicale.[5]

Le projet prolongé d'un mouvement pour la justice sociale, dont un mouvement qui considère les entreprises en tant que facteur de justice, devrait toujours être d'affranchir précisément ceux et celles qui ont le petit bout du bâton dans l'équation utilitaire : les perpétuels exclus – ceux et celles d'hier, d'aujourd'hui et de demain – qui sont destinés de tout temps à être privés du plus grand bien promis par le pragmatisme utilitaire et ses promoteurs du monde des affaires.

Je bavardais un soir avec une amie péruvienne qui travaille au sein du système des Nations Unies. Nous avons discuté des travaux de Gustavo Esteva, de sa critique de l'économie du développement et de l'image caricaturale des pauvres véhiculée par ce courant de pensée.[6] Mon amie s'est alors écriée qu'il faudrait parler un peu moins de pauvreté et un peu plus de *richesse*, particulièrement du fossé gigantesque qui se creuse de façon obscène entre les riches et les pauvres de par le monde, entre le Sud et le Nord. En effet, si nous voulons lutter contre les effets de la pauvreté, il faudra bien en venir à lutter contre la richesse et les privilèges qui en découlent.

L'un des principaux obstacles à un changement social en profondeur – soit une transformation fondamentale sur les plan social, économique et politique – est notre propension à vouloir changer les choses sans toutefois rien changer – surtout quand cela risque de nous affecter personnellement.

Mais je crois que nous le savons tous déjà : il est impossible de changer le monde sans nous transformer nous-mêmes. Nous ne pouvons pas rester fabuleusement riches tout en prétendant être engagés activement dans la lutte à la pauvreté. Nous ne pouvons pas conserver nos privilèges si éliminer les inégalités signifie qu'il faut partager ces privilèges également et de manière universelle – et n'est-ce pas là justement le sens de l'égalité? (La racine du mot *privilège* est «droit privé », comme celle du mot *privation* est « perte du privé ».)

Et quand un privilège est partagé, ne devient-il pas le lot commun plutôt qu'un privilège? Même si notre objectif de départ est plus étapiste et réformiste, la quête de justice n'implique-t-elle pas au moins une réduction des privilèges, sinon carrément leur abolition? Et à qui va-t-on retirer des privilèges, sinon à nous? De manière encore plus précise, de quels privilèges s'agit-il, sinon des privilèges et du droit privé accordés à l'entreprise – ce droit privé dissimulé sous couvert de « déréglementation » économique?

Si nous voulons réellement engager un combat pour la justice, il faudra concevoir et donner corps à des idées novatrices pour la création et le maintien de sociétés

vivantes, tolérantes, dynamiques et humaines. Il faut pour cela cultiver le soutien mutuel et la solidarité sociale, défendre des valeurs de responsabilité sociale et de réciprocité, soutenir et mobiliser les citoyens au profit de l'ensemble de la collectivité.

Si nous voulons que cela se réalise, il faut absolument transformer le capitalisme lui-même (un projet qui constitue à lui seul l'œuvre de toute une vie!). Et si l'entreprise doit devenir un facteur *positif* dans cette quête de justice, elle doit : 1) refuter et abandonner sa campagne en vue de consolider la révolution néolibérale en matière de politiques publiques; et 2) participer de manière dynamique à enrayer l'érosion catastrophique de la responsabilisation des entreprises et du contrôle public à l'égard des entreprises, de leurs pratiques et de leurs profits. Paradoxalement, ce discours fait son chemin presque simultanément dans les cercles de Davos en tant que programme réformiste et chez les militants et militantes qui ont fait de Porto Alegre le symbole de l'anti-Davos en tant que programme révolutionnaire.

Quel pourrait être le programme de cette transformation de l'entreprise? Le Forum international sur la mondialisation, l'une des forces à l'origine du mouvement de Porto Alegre, identifie six « options stratégiques »[7] qui suffiraient à nous occuper pendant un temps :

1) Responsabilité de l'entreprise (sur la base de réformes et d'établissement de codes volontaires de RSE);
2) Imputabilité de l'entreprise (sur la base de réformes et d'établissement de codes légaux de RSE);
3) Retrait de l'entreprise (sur la base d'une relocalisation forcée des opérations de l'entreprise par des interventions citoyennes à l'échelle locale);[8]
4) Refonte des chartes d'entreprise (sur la base de la participation citoyenne au processus d'allocation et de révocation des chartes d'entreprise);
5) Restructuration de l'entreprise (sur la base d'une redéfinition juridique en profondeur de l'entreprise proprement dite, en ciblant par exemple le concept juridique de «responsabilité limitée »); et,
6) Démantèlement de l'entreprise (sur la base de l'élimination des entreprises en tant qu'entités à responsabilité limitée cotées en Bourse).

Le Forum international sur la mondialisation aborde aussi la problématique de ce qu'il qualifie de « collusion entre l'entreprise et l'État », identifiant des stratégies pour l'élimination des pots-de-vin et de la corruption, le resserrement de la réglementation relative au lobbying des grandes sociétés, l'élimination du « filet social » de l'entreprise, soit les privilèges et exemptions spéciales, et l'établissement d'une responsabilité claire, dévolue aux représentants de l'entreprise et aux actionnaires en cas de méfaits de l'entreprise.

On dit que la politique est « l'art du possible ». Bien au contraire, la politique *pourrait* devenir l'art du possible. La politique a cependant à peu près toujours cherché à convaincre les gens que les visions sociales et interventions novatrices *n'étaient pas* possibles.

Au bout du compte, voilà ce qui constitue l'enjeu véritable de nos délibérations. Les politiques sont faites par des personnes. Des personnes comme nous. Il faut du courage et de la volonté politique pour remettre en question l'illogisme conventionnel et l'équilibre des forces qui cimentent les politiques dominantes et perpétuent le credo actuel. Mais on peut envisager d'autres possibilités. Et si un grand nombre de personnes optent pour le changement et qu'elles détiennent un certain pouvoir politique, alors cette option deviendra forcément une réalité. Comme l'affirme Francis Ponge, « La beauté est l'impossible qui perdure ».

Amélioration et transformation

Cette discussion porte en grande partie sur la dichotomie entre amélioration – un travail de plaidoyer en vue d'améliorer la situation– et transformation – un militantisme visant un changement structurel.

Reconnaissons dès le départ l'impossibilité de préserver cette dichotomie, de choisir une formule pour abandonner l'autre. Nous ne pourrons jamais améliorer les choses à moins de viser un changement en profondeur. Mais nous ne pourrons jamais non plus changer les choses en profondeur à moins d'être prêts à travailler à les améliorer de manière graduelle, en renforçant les mouvements sociaux et en créant des alternatives viables et fonctionnelles aux structures actuelles. L'ennemi des deux stratégies est celui qui tient mordicus à en adopter une au détriment de l'autre.

Les réformistes utilisent un cliché désarmant selon lequel le « mieux » est l'ennemi du « bon ». Ils veulent ainsi souligner que les purs et durs qui se satisfont uniquement du résultat le plus radical sapent souvent les efforts des « réalistes » pragmatiques désireux d'obtenir des mesures « bonnes » quoique imparfaites mais qui ont le mérite d'être « immédiatement » accessibles.

Il n'est pas mauvais de se rappeler que le corollaire de cette maxime est aussi exact et que le « bon » est donc inévitablement l'ennemi du « mieux ». La tendance à écarter les objectifs radicaux à long terme au profit d'un moindre bien à court terme vient souvent saper des propositions de changement essentielles à la quête de justice et marginaliser

les auteurs de ces propositions. Les personnes qui se limitent à ce qui est actuellement considéré comme « possible sur le plan politique » résistent souvent et font obstacle aux autres, à celles qui proposent justement de redéfinir le possible pour créer de *nouvelles* possibilités.

L'issue de ce dilemme consiste à tenter d'obtenir les meilleurs résultats possibles en faisant de « bonnes » choses qui portent en elles le germe du meilleur et même de l'idéal – autrement dit, mettre en place des mesures qui portent le germe de leur propre transformation et, au bout du compte, celle de la société. Il faut de plus adopter cette stratégie de manière franche et explicite – ce que j'ai déjà appelé un « complot ouvert »[9] - plutôt que de camoufler nos véritables intentions sous des subterfuges modérés qui ne servent qu'à renforcer le statu quo.

À ce propos, je propose que nous nous inspirions de Stephen Viederman, qui disait il y a quelques années, au moment de quitter la Jessie Smith Noyes Foundation pour prendre sa retraite :

> Il y a quelques années, le rapport d'une réunion sur l'avenir de la philanthropie faisait observer qu' « il vaudrait mieux considérer bon nombre de problèmes sociaux actuels telle la pauvreté comme des éléments intrinsèques du capitalisme, plutôt que des maux susceptibles d'être *guéris* ». Il s'agit là selon moi d'une observation aussi étonnante qu'exacte qui donne un sens nouveau au défi du changement. Le véritable enjeu devient alors : comment évoluer d'un modèle d'économie capitaliste qui tolère ou même crée la pauvreté – les symptômes – vers la création d'un système économique qui s'appuie sur l'équité, la justice et l'environnement – la vision. L'exploration lucide d'alternatives amène ipso facto à examiner les obstacles systématiques au changement.
>
> Un changement positif peut survenir à trois niveaux : l'amélioration, la réforme et la transformation… de nos jours, la philanthropie semble nettement privilégier l'amélioration plutôt que la transformation. Mais cela n'est pas immuable. Il faut s'attaquer à la dynamique du pouvoir dans la société, sous peine de perpétuer le statu quo.[10]

Cela s'applique aussi au mouvement pour la justice sociale, et particulièrement à ceux et celles d'entre nous qui tiennent à rendre les entreprises responsables de l'impact de leurs actions sur la société.

Réalisme et idéalisme

Un autre cliché qui surgira peut-être au cours de ce forum est la distinction entre idéaliste et réaliste, entre le pragmatique qui accomplit des choses et le rêveur qui n'arrive à rien. Voilà encore une dichotomie erronée et sournoise. Chacun de nous est – et doit être – les deux à la fois. Et le plus efficace d'entre nous est celui qui agit sur la réalité actuelle, à partir d'idéaux pour l'avenir. La personne la plus efficace d'entre nous est celle qui agit aujourd'hui à partir de ce qu'elle connaît de la réalité actuelle, en vue d'un futur qu'elle croit fermement possible si ce qui entravent sa réalisation est modifié.

Pour y arriver, nous pourrions imiter Marcuse et travailler en deux « dimensions ».[11] Cela consiste à faire l'analyse critique de la réalité telle qu'elle est, tout en définissant ce qui pourrait être, mais qui n'est pas encore – une deuxième dimension de la réalité. Nous pouvons essayer ensemble, maintenant, de vivre le futur. Si nous réussissons, nous pourrons alors commencer à imaginer comment transformer le monde actuel et comment nous transformer nous-mêmes afin de créer un monde nouveau.

Justice

J'ai déjà dit que l'objet de ce forum n'est pas l'entreprise, mais bien la justice et la quête de justice. Ma définition de la justice est à la fois simple et complexe. J'emprunte les mots d'Andrea Dworkin – cette critique féministe de la société si remarquable par son courage et sa ténacité. Dworkin demande simplement un monde qui offrirait « les mêmes standards de dignité et de possibilités à tout le monde. »[12] C'est la définition de la justice que je propose dans le cadre de ce forum.

Utilisons cette définition pour examiner l'entreprise et les structures économiques qui la favorisent et la soutiennent en tant que facteur dans la quête de justice. Comment nous assurer que les entreprises ne minent pas l'avènement d'un standard unique de dignité et de possibilités pour tous les êtres humains de la planète? Et comment transformer le commerce et les entreprises à qui nous avons donné le pouvoir de faire commerce en notre nom, en vue d'assurer qu'ils contribuent de manière dynamique à la création et au maintien d'un standard unique de dignité pour tous ceux et celles qui vivent sur cette précieuse planète ?

Le capitalisme de marché incarné par l'entreprise constitue une répudiation du concept de justice en tant que principe naturel et le remplace par les notions lénifiantes d'« impartialité », de « franc-jeu » et de « règles du jeu équitables ». Celles-ci ne sont pas du tout des concepts politiques, mais plutôt de simples métaphores sportives et, qui plus est, des métaphores erronées. La vie n'est pas un jeu, pas plus que la concurrence économique. Le commerce n'est pas un jeu, pas plus que la recherche du profit. C'est un échange transactionnel et, quand l'échange

est inégal, c'est une transaction où l'un gagne et l'autre perd. Le capitalisme de marché n'est pas un jeu; c'est plutôt une guerre. La guerre est d'ailleurs un de ses moyens de prédilection qui devient souvent une industrie en soi.[13] L'objectif consistant à oblitérer la concurrence et non pas à la favoriser, à concentrer la richesse et le pouvoir économique.

Wendell Berry a écrit un essai remarquable intitulé « The Idea of a Local Economy ». Il y déclare :

> La « loi de la concurrence » ne suppose pas plusieurs concurrents en concurrence perpétuelle. La loi de la concurrence est un paradoxe simple : la concurrence détruit la concurrence. La loi de la concurrence implique que, dans une concurrence sans contrainte, plusieurs concurrents vont inéluctablement finir par réduire le nombre de concurrents à un seul. En un mot, la loi de la concurrence est la loi de la guerre.[14]

C'est la pure vérité. Nous le constatons chaque jour. La concentration croissante de la richesse et du pouvoir économique est tout simplement stupéfiante. Et cela comporte des implications graves et désolantes, parce que la loi de la concurrence – la loi de la guerre – s'oppose à la loi de la vie, qui est la loi de la diversité et de l'interdépendance.

L'entreprise est toujours en mode de guerre; nous devons la convertir à un mode de paix. Son mode de fonctionnement s'oppose à la vie et il faut la convertir à un mode de fonctionnement qui favorise la vie en s'appuyant sur la pérennité, la diversité, l'entraide, la solidarité et l'interdépendance.

Le fait de tenir l'entreprise responsable de ses actes et de promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise n'a donc rien à voir avec un quelconque changement des « règles du jeu » : cela présuppose qu'il faut plutôt transformer le « jeu » lui-même.

La justice n'est pas un concept relatif. Il est impossible d'avoir *plus* ou *moins* de justice. Il y a justice ou pas. Le problème n'est pas de savoir comment atteindre la justice, mais plutôt comment éliminer l'injustice; le problème n'est pas simplement l'état de la pauvreté, c'est aussi l'état de la richesse.

Il arrive un point au-delà duquel le profit en soi constitue un mal social, comme on le constate avec la concentration malsaine de la richesse, la saignée des collectivités et des économies locales, la destruction écologique, culturelle et environnementale, mais surtout la pauvreté de plus en plus profonde dans laquelle est plongé plus du tiers de la population de la planète et la pauvreté prolongée d'un autre tiers.

Dans notre lutte contre l'hégémonie des entreprises, il est important de noter que les hypothèses de base étayant le débat économique et politique actuel sont essentiellement de type théologique et idéologique plutôt que scientifique. Les sciences économiques capitalistes (« le seul type de science économique qui soit », comme le souligne Robert Heilbroner[15]) se limite à l'étude du capital, sa création, sa distribution et sa transmission. Elle est incapable d'étudier ou de décrire quoi que ce soit d'autre du domaine de « l'économie ». Cette économie est profondément enracinée dans une ontologie – un paradigme de la nature humaine et de la Nature proprement dite – fondée sur des bases théologiques et religieuses fondamentalistes, immuables, dogmatiques et absolues. À partir d'un point de vue dangereusement restreint, cette économie sert le plus souvent à faire l'apologie *post hoc* de prescriptions idéologiques plutôt qu'à examiner les faits de manière critique et ouverte. Et à cet égard, le discours et les concepts économiques relèvent presque entièrement de la métaphore. Cela ne constitue pas un problème en soi – c'est le cas de la plupart des sciences sociales et aussi d'une bonne partie des sciences dites naturelles – mais il faut en être conscient.

Ainsi, les « échanges commerciaux » ne sont pas du tout des échanges, mais bien du commerce. Les échanges ont été largement proscrits et le « libre » échange subsiste seulement dans les marges les plus pauvres et les plus inexpérimentées des économies nationales.[16] Le commerce est dorénavant l'échange « d'argent » pour des produits et services, l'argent lui-même étant le produit le plus important qui soit échangé. La spéculation sur les devises et les formes connexes et éphémères de spéculation boursière viennent en tête de liste des transactions réalisées chaque jour dans le monde (le commerce des armes, des médicaments et des drogues et celui des personnes suivent tout près en deuxième, troisième et quatrième place). Comme l'affirme Pietro Paolo Masina, « les mouvements de capitaux reliés aux échanges commerciaux représentent seulement trois pour cent du capital circulant chaque jour sur les marchés financiers. Les plus grandes sociétés font plus de profit sur les marchés financiers qu'en vendant leurs produits courants. »[17]

Dans la même veine, on fait tout un plat de la sacro-sainte « rentabilité » des investissements. Cela soulève immédiatement une question : les investissements de qui et la rentabilité pour qui ? À quel prix et qui doit en payer le prix?

Le 13 mai 2002, le *Report on Business* du Globe and Mail s'inquiétait de la crise de la hausse de l'emploi au Canada –une nouvelle vraisemblablement *réjouissante* pour la plupart d'entre nous, puisque cela signifie qu'au moins une

partie des chômeurs canadiens commencent enfin à trouver des emplois décents après une longue période de chômage. Pour le journaliste du Globe, c'était pourtant de mauvais augure pour le monde des affaires, parce que cela dénotait une baisse de la « productivité » - autrement dit, des ratios de profit. Mauvais pour «l'économie», clamait l'article. Quelle économie ? L'économie *de qui* ?

On ne tient jamais compte du coût réel des infrastructures, des déchets, de la dégradation environnementale, des bouleversements écologique, de la pollution, ni de la santé publique dans le calcul de « l'investissement ». Le lobby des affaires nous rebat les oreilles avec son principe « d'utilisateurs payeurs » pour réduire les dépenses gouvernementales, mais cela s'applique toujours aux consommateurs, non aux entreprises. Pourquoi y a-t-il autant de routes financées par les fonds publics et si peu de transports ferroviaires et de transports rapides? En Ontario, cela fait partie des politiques gouvernementales de couvrir d'asphalte des kilomètres et des kilomètres de terres agricoles et de forêts afin de favoriser les industries du camionnage et de l'automobile.

Toutes les industries sont subventionnées par l'État, par les travailleurs et par la nature. Ces subventions faussent le coût réel de leurs activités. Pour que le concept de responsabilité sociale de l'entreprise soit davantage qu'un simulacre, il faut donc commencer à en tenir compte et à en établir les coûts. La journée d'affranchissement de l'impôt — ce jour de la fin juin où les particuliers canadiens ont en moyenne gagné la proportion de leur salaire annuel qui s'envole en impôts – arrive pour l'immense majorité des entreprises au début janvier, avant même la fête des Rois. Tout un cadeau de Noël! Le Père Noël n'est pas le seul à rire dans sa barbe sur le chemin de la banque.[18]

La « concurrence » et le « risque » sont deux autres mots magiques qui font partie du jargon du capitalisme de libre marché et des valeurs de l'entreprise privée. En fait, il s'agit de situations que l'on s'applique à éviter plutôt qu'à promouvoir. Le système favorise la privatisation et la concentration des profits et de la richesse, tout en évitant les risques et les coûts.

Les mécanismes et l'objet du capitalisme de marché visent à limiter la concurrence – par la concentration du capital et des autres moyens de production – et non pas à la stimuler et à éliminer le risque, pas à le gérer ou à chercher à en tirer profit. Le risque est presque entièrement assumé par la société, par la diffusion directe ou indirecte des coûts et des pertes vers le secteur public et le patrimoine commun. On transfère le risque ailleurs, vers le secteur public et vers le « public » proprement dit – et pour d'autres motifs idéologiques, on les qualifie de « parties prenantes » (stakeholders).

Cette dernière métaphore – les parties prenantes – est la plus insidieuse de toute la révolution néolibérale. Les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada s'en sont emparés avec passion, comme l'ont fait aussi imprudemment les promoteurs de la justice sociale, y compris ceux et celles du mouvement pour la RSE.

Les citoyens ne sont pas des « parties prenantes ». Et la collectivité, pas plus que la nation, n'est une entreprise, ni une propriété, ni du « capital ». Le gouvernement n'est pas le gestionnaire de nos « intérêts » collectifs. Cela n'a pas empêché que nous soyons devenus tout d'un coup et subrepticement des « parties prenantes » plutôt que des citoyens; comme si la société était seulement une entreprise économique plutôt qu'une communauté de citoyens et de collectivités en interaction les unes avec les autres.

Nous sommes devenus les « clients » payants de nos gouvernements, comme si les services sociaux de base étaient des produits plutôt que des droits inhérents au statut de citoyen. On a fermé des hôpitaux, placardé des écoles, éliminé et fusionné les structures de gouvernance locales des villages et des villes – dont certains plus vieux que le Canada lui-même – et tout cela grâce à des politiciens qui se considèrent comme des gestionnaires d'entreprise plutôt que des fonctionnaires de l'État. On privatise l'éducation, les soins de santé et autres services sociaux de base, des routes et autoroutes – même des ressources naturelles aussi élémentaires que l'eau – pour les remettre entre les mains de l'entreprise privée afin qu'elle en tire un profit. Et les personnes qui se rassemblent en tant que citoyens responsables afin de défendre diverses priorités et politiques sociales se voient affublées du titre de « groupes d'intérêts spéciaux » et on les fait passer pour une menace à la bonne gouvernance.

Cette description du développement au Canada peut s'appliquer à tous les pays du monde – et, de manière encore plus tragique, aux pays du Sud, à qui on a cruellement retardé la lutte en vue d'établir des traditions sociales démocratiques. Ces traditions dont les Canadiens pouvaient s'enorgueillir jusqu'à tout récemment comme faisant partie intégrante des droits des citoyens depuis des décennies. L'impact stratégique de la politique économique actuelle a été de libéraliser – c'est-à-dire de « libérer » – les entreprises commerciales et financières internationales de l'influence des gouvernements, par l'entremise de la déréglementation des échanges et du commerce et de la privatisation des fonctions sociales de l'État. En cours de route, on a trahi le principe selon lequel les gouvernements

nationaux doivent promouvoir et protéger les intérêts communs des citoyens, pour accorder peu à peu aux entreprises privées des droits qu'aucun citoyen ne peut plus réclamer à titre individuel.

L'idéologie économique dominante déclare que la logique du marché constitue le moteur de la société, plutôt que de considérer que c'est la logique de la société qui devrait déterminer les mécanismes du marché et de l'économie. Cette inversion fondamentale isole et marginalise ceux et celles qui sont déjà à l'écart des mécanismes du marché et prive de leur droit de représentation de vastes pans de la société– souvent une majorité de la population. Face à la désaffection de l'État à l'égard de son rôle de promoteur et protecteur du bien-être social et à la privatisation des services sociaux les plus essentiels, les nantis peuvent acheter tous les services qu'ils désirent – eau, électricité, éducation, soins médicaux, protection policière ou aide juridique – alors que les autres n'ont accès à rien, même pas aux ressources nécessaires pour combler leurs besoins les plus élémentaires. Quand l'État intervient de façon limitée en offrant une maigre assistance aux personnes dans le besoin, cela est considéré comme un geste de charité et non pas comme un droit inhérent au statut de citoyen. Il en résulte un système qui accentue les profondes disparités économiques et sociales au sein de la société, où les droits élémentaires des citoyens sont privatisés et transformés en produits de consommation – disponibles, mais seulement pour ceux et celles qui ont les moyens de se les payer.

En même temps, le secteur privé « possède » pratiquement le secteur public, depuis que les gouvernements ont mis fin à la pratique d'auto-financer la dette par l'entremise de leurs propres instruments monétaires – la vraie dette publique. Ils ont remis la dette publique entre les mains des institutions financières privées, à qui le gouvernement doit maintenant verser des intérêts plutôt que d'en faire profiter les coffres publics. Cela donne littéralement aux banques le droit de frapper monnaie – une prérogative autrefois réservée à la Banque centrale de l'État. Et comme elles ne détiennent pas réellement l'argent prêté au gouvernement (le montant des réserves obligatoires imposées aux banques a fondu dangereusement au cours des dernières décennies), ces institutions financières privées profitent d'un intérêt perpétuel sur la dette publique, et cela, sans assumer le moindre coût ni le moindre risque.

Cette pratique constitue une aubaine inouïe pour l'industrie financière. À cette aubaine, il faut ajouter la récente révolution dans les politiques d'investissement du Régime de pensions du Canada, qui permet – en fait, qui exige – du régime public de pension qu'il investisse son capital sur le marché privé des obligations et valeurs mobilières, autrement dit qu'il spécule. Ces deux mesures assurent au secteur privé un afflux incroyable de liquidités sans coût ni risque, dont la plus grande partie est dirigée vers les banques, d'autres institutions financières et quelques industries clés qui sont maintenues à flot artificiellement par cet afflux constant de fonds public à faible coût.

Tout cela constitue essentiellement un type de dépenses fiscales par lequel les citoyens ordinaires subventionnent ces mêmes entreprises qui multiplient les pressions agressives contre l'investissement public dans les programmes sociaux universels et les infrastructures sociales destinés au public en général et à l'ensemble de la société.

De quelles nouvelles responsabilités sociales ces aubaines s'accompagnent-elles ? Pas la moindre. Bien au contraire, l'imputabilité a été réduite, puisque les gouvernements qui sont responsables devant tous les citoyens ont remis une partie de leurs responsabilités entre les mains d'entreprises qui ne sont tenues de rendre compte qu'à leurs actionnaires, et ce, périodiquement et de manière symbolique.

C'est sous cet éclairage qu'il faut considérer la criminalité et les méfaits des entreprises, comme un autre des coûts sociaux découlant des « affaires ». Dans une section du document de travail initial de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (CRE) intitulée « Criminalité et conduite répréhensible des entreprises », on peut lire ceci :

> Aux États-Unis, des rapports préparés il y a dix ans suggèrent que chaque année, environ 30 000 personnes sont tuées et 20 millions gravement blessées en raison de produits de consommation non sécuritaires. Les accidents du travail, dont plusieurs sont imputables aux coupures budgétaires effectuées par les entreprises, fauchent quelque 14 000 vies tous les ans. Les maladies professionnelles ont entraîné la mort de 100 000 personnes. Au Canada, au milieu des années 1980, un travailleur mourait sur son lieu de travail à toutes les six heures. Des études suggèrent que plus de la moitié de ces incidents sont imputables à des conditions de travail dangereuses ou non conformes à la loi. Et pourtant, même si tous les partis politiques dénoncent haut et fort les crimes de la rue, ils semblent s'intéresser beaucoup moins aux crimes commis par les entreprises.[19]

Si le profit dépend d'une responsabilité limitée, qui donc doit assumer le coût des phénomènes dont les entreprises ne sont pas tenues responsables? Bhopal, Exxon Valdez, le déversement désastreux de Placer Dome dans la Marinduque aux Philippines,[20] ou la catastrophe de Westray ici même au pays. Même si on a reconnu une certaine part de responsabilité, les coûts réels ne seront jamais « payés »

et de toute façon, l'argent ne suffirait pas – il n'y a aucune réparation possible.

Nous avons tous entendu parler de ces cas médiatisés, mais la plupart du temps, il n'y a pas d'« événement » : seulement une catastrophe insidieuse– sur le plan social, économique, environnemental et celui de la santé – qui dure et s'accompagne d'une dépense fiscale qui transfère toute la responsabilité à l'ensemble des citoyens sans discussion, sans débat et sans même le moindre choix délibéré. Tout reste invisible. On justifie tout à partir de la loi utilitaire selon laquelle les avantages excèdent les coûts – sans se préoccuper de qui récolte les avantages et qui assume les coûts.

À cet égard, le « crime organisé » et les « organisations criminelles » sont des concepts fort intéressants. À partir d'où considère-t-on que l'industrie « légitime » fait partie du crime organisé? WorldCom et Enron ne sont pas le seuil-limite; elles sont seulement l'extension logique de la norme. Les compagnies en faillite de Texas Savings and Loan, dans lesquelles a été impliquée la famille Bush, ne sont pas le seuil-limite, mais seulement l'extension logique de la norme. Les actions de pacotille (*junk bonds*) ne sont pas le seuil-limite, mais seulement une extension de la norme.

Qu'est-ce qui distingue la société pétrolière transnationale qui embauche des tueurs à gage en Colombie pour protéger sa propriété, des grands propriétaires terriens qui organisent ces mêmes mercenaires afin de protéger leurs domaines tout en expulsant les paysans de leurs terres ancestrales pour agrandir leur propriété foncière; ou encore, des cartels de la drogue qui embauchent les mêmes tueurs pour imposer la production ou protéger leurs circuits commerciaux?

Lequel d'entre eux est moins criminel que l'autre, fait moins partie du crime organisé?

La question se pose un peu différemment dans le cas de la paysanne qui cultive illégalement du coca pour le compte d'un autre – souvent sous la menace – et dont c'est le seul moyen de subsistance. Comment son « crime » se compare-t-il à celui d'une multinationale pharmaceutique qui fabrique – avec des profits faramineux – les poisons pulvérisés sur les paysans pour détruire les cultures et les obliger à abandonner leurs terres? Comment son crime se compare-t-il à celui de la DynCorp qui s'engraisse à même la guerre en Colombie en dirigeant le programme de pulvérisation pour les gouvernements étasunien et colombien, tout en déployant par ailleurs des mercenaires chargés de conseiller et de diriger les opérations militaires ?

Il est assez réconfortant de constater qu'une poursuite en recours collectif a été déposée à Washington, D.C. par l'International Labor Rights Fund au nom de 10 000 fermiers équatoriens. La poursuite démontre comment la DynCorp – une filiale de Lombardi, l'un des 20 entrepreneurs les plus importants à bénéficier des contrats du gouvernement fédéral américain – a déjà pulvérisé des herbicides toxiques sur plus de 14 pour cent de l'ensemble du territoire national de la Colombie, causant ainsi plus de 1 100 cas avérés de maladie parmi les citoyens de l'État voisin, l'Équateur, détruisant un nombre incalculable d'acres de récoltes alimentaires, chassant des dizaines de milliers de paysans de leurs terres et mettant en péril le fragile écosystème de l'Amazonie. On a établi en outre que la DynCorp agissait en tant que contractant pour l'embauche de soldats mercenaires chargés des activités clandestines du programme de lutte contre l'insurrection mis sur pied par les États-Unis en Colombie. [21]

Simplement en feuilletant les trois revues qui ont atterri sur mon bureau la semaine où je préparais ces notes, j'ai pu constater ce qui est seulement la pointe de l'iceberg de ce phénomène – en Colombie, ailleurs dans le monde et ici même chez nous.

Dans son numéro du 6 mai, *The Nation* présentait un article de Mark Shapiro mettant à jour l'incroyable système de contrebande de cigarettes et de blanchiment d'argent mis sur pied par Philip Morris et la British American Tobacco.[22] L'article révèle les détails d'une poursuite déposée par des gouvernements européens, celui du Canada et celui d'États de la Colombie.

J'ai visité la Colombie à plusieurs reprises et, dans le cadre de mon travail, j'ai eu à assurer une protection internationale aux victimes de la violence qui y sévit. J'ai du mal à croire qu'il existe des cadres capables d'élaborer et de réaliser de tels « plans d'affaires ».[23] Et pourtant, tous les détails de ces actes font maintenant partie des documents publics inclus dans une déposition de 500 pages déposée dans le cadre de cette poursuite en recours collectif. D'aucuns balayeront cet exemple du revers de la main, sous prétexte qu'il ne faut s'étonner de rien de la part des «Grands du tabac». Mais nous ferions bien de nous rappeler que le principal produit de Philip Morris n'est pas du tout le tabac; cette société fait partie des plus importants conglomérats de l'alimentation dans le monde. Elle compte plusieurs filiales – dont General Foods et Kraft – et des centaines de marques de commerce qui se retrouvent dans le garde-manger des consommateurs d'un bout à l'autre du pays.

Un autre exemple : le numéro de mai de *Mother Jones* annonce ainsi l'un de ses articles : « Le gouvernement continue d'accorder des milliards de dollars en contrats fédéraux à des sociétés qui contreviennent régulièrement

à la loi. Une enquête de *Mother Jones* révèle quelles entreprises importantes sont les pires contrevenants. »[24] Parmi « la douzaine de délinquants » inclus dans cette liste, on retrouve Ford Motor, TRW (sacs gonflables), Archer Daniels Midland, Exxonmobil, E.I Du Pont de Nemours, Avondale Industries (un chantier maritime affilié à Northrup Grumman), General Motors, General Electric, Olin Corp, Atlantic Richfield, Daimler-Chrysler et Textron. Toutes des entreprises « socialement responsables » qui font partie de conglomérats complexes incluant des centaines de produits et marques de commerce.

Pour terminer, le journal *The Nation* du 13 mai dernier contient un article[25] présentant une poursuite en recours collectif intentée par des investisseurs d'Enron alléguant la participation de neuf grandes banques et maisons financières à un complot dans le but de concevoir, de camoufler et de tirer profit de l'escroquerie d'Enron. Les neuf : J.P. Morgan, Chase, Citigroup, Crédit suisse, First Boston, Bank of America, Merrill Lynch, Barclays, Deutch Bank, Lehman Brothers et la Banque canadienne impériale de Commerce – notre CIBC à nous! Et pour vous avouer sans détour toute la vérité, je dois confesser que c'est ma propre banque, ce qui me rend complice de toute l'affaire.

L'auteur de l'article, William Greider, déclare que ces institutions « ont collaboré avec [Enron] à ce tour de passe-passe financier… en vue de gonfler les profits, dissimuler les dettes naissantes et faire monter de plus en plus haut le prix des actions en bourse » et que la manoeuvre a rapporté aux banques « des centaines de millions, des milliards en tout, en commissions sur les valeurs mobilières et en honoraires, ainsi que par les taux d'intérêt excessifs imposés sur des prêts accordés secrètement à Enron. »

Il est facile d'en conclure que la Loi a bien peu à voir avec la justice. Ce qui n'est pas interdit par la loi n'est pas nécessairement « non criminel », sauf dans l'acception la plus étroite du mot. Les crimes ne sont pas tous interdits par la loi.

Le site Web de *Harper's Magazine* contient une discussion fort intéressante sur cette distinction, dans le cadre d'un panel de discussion présidé par Lewis Lapham sur les « crimes » d'Henry Kissinger. Enfant chéri du monde des affaires des États-Unis, il réussit aussi à attirer les dirigeants d'entreprise canadiens aux conférences qu'il présente à un tarif horaire de 25 000 $ à 50 000 $. Kissinger n'a jamais été accusé formellement, encore moins reconnu coupable, de la mort des quelques millions de civils, victimes de ses ordres explicites sous deux administrations différentes du gouvernement américain. La discussion en ligne porte sur le dilemme suivant : ses actions peuvent-elles être considérées comme illégales aux États-Unis, puisqu'elles faisaient partie de la « politique » gouvernementale – dont il était cependant responsable? Sinon, pourrait-on les considérer comme criminelles, indépendamment de leur caractère en regard de la loi? Qu'ils touchent au domaine politique ou à celui des affaires, de tels débats établissent une distinction claire et absolue entre moralité et criminalité, et la moralité est retirée de l'équation. Pour des gens en quête de justice, ce tour de passe-passe est l'un des premiers stratagèmes à dénoncer.

La loi est un instrument utile dans la lutte pour la justice. Ce n'est cependant pas le seul, ni le plus important au bout du compte. Et la démarche juridique est un couteau à deux tranchants. Elle expose l'ensemble du mouvement aux limites du monde juridique, qui met l'accent sur le litige avec tout ce que cela comporte de froideur, et sur la lettre de la loi plutôt que sur les considérations morales et éthiques qui en sont le fondement.

La lutte pour la justice est une lutte morale, éthique, sociale et normative. Elle doit s'attaquer aux structures régressives de la réalité sociale, politique et économique et non pas seulement aux lois qui régissent ces structures, parce que ce sont les structures qui déterminent les lois, non pas l'inverse. Nous devons donc faire porter nos efforts sur le changement structurel en même temps que sur la législation.

Questions cruciales

Peut-on jamais être justifié de faire le mal si c'est pour donner naissance au bien ou le protéger? En fait, la chose est-elle même possible? Le premier principe de l'éthique est qu'une fin louable ne peut jamais être le résultat de moyens répréhensibles. Mais le principe d'utilité défie cette logique en brouillant l'équation, mettant l'accent sur « le plus grand bien » plutôt que sur le prétendu « moindre » mal.[26]

Le rapport de la Commission sur la responsabilisation des entreprises fonde une bonne partie de son analyse sur le fait que la responsabilité sociale de l'entreprise est bonne pour les affaires et l'image de l'entreprise et qu'elle contribue ainsi au profit. Le point de départ de ce raisonnement n'est pas la responsabilité sociale, mais bien la « légitimité » du profit.

Il faut donc se poser une question cruciale : s'il était prouvé que la responsabilité sociale et la responsabilisation réduisent les profits de manière importante, en conclurait-on que les entreprises ont le droit de faire fi de leurs responsabilités ou, pis encore, qu'elles n'ont pas l'obligation de rendre compte de leurs actes?

Et quel est le seuil-limite - marges de profit ou impact social ? Quel est le principe prédominant – le profit ou la justice ?

Le mouvement pour la RSE devrait-il axer sa stratégie sur le fait que la responsabilité sociale est bonne pour les affaires et collaborer ainsi avec l'entreprise privée pour déterminer un équilibre acceptable entre profits et responsabilités ? Peut-on qualifier cela de quête de la justice ? Ne faudrait-il pas plutôt reléguer l'esprit de concurrence et le profit au second ou au troisième rang et remettre la protection du bien commun et du bien de la société en première place ?

Un texte récent de Paul Hawken,[27] distribué par Food First, est instructif à cet égard et illustre bien les enjeux de la question. Il affirme que le *Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise* préparé par McDonald's (et rendu public le 14 avril) « établit de bien piètres critères d'excellence en matière de durabilité et de responsabilité sociale de l'entreprise ». Hawken déplore : « le fait que ce rapport soit fondé sur le *Global Reporting Initiative* (GRIs) m'amène à me demander si le GRIs a quoi que ce soit à voir avec le concept de durabilité ou la véritable responsabilité sociale de l'entreprise. »

Hawken poursuit :

> À ce tournant de notre histoire, au moment où les entreprises et les gouvernements commencent à s'intéresser à la durabilité, il est crucial que le sens de la durabilité ne soit pas noyé dans le jargon de l'entreprise. On assiste à l'essor d'un mouvement mondial pour la responsabilisation de l'entreprise et la durabilité, mené dans bien des cas par des entreprises dont l'histoire et les produits ont été à la source de dommages et de souffrances pour l'humanité. Je m'inquiète que l'on confonde les pratiques responsables comme l'utilisation d'emballages recyclés pour les hamburgers avec la création d'un monde juste et équitable. Les sociétés transnationales telles que McDonalds et les lobbyistes et associations commerciales qui y sont attachés dirigent le mouvement en vue d'américaniser le commerce par l'entremise de leurs représentants à l'OMC. Ils ont fait obstacle au renforcement de la législation en matière de normes du travail et d'environnement et dirigé le mouvement visant à empêcher les nations les plus petites et les plus vulnérables de contrôler leur avenir économique. En d'autres mots, ils embrassent la « durabilité » tant que cela leur permet de continuer à faire de l'argent et ne les oblige pas à modifier leur objectif premier, soit de croître à un rythme plus rapide que l'économie et la population mondiales et d'augmenter leur part de la puissance économique mondiale au profit d'une poignée d'actionnaires.
>
> La « durabilité » de McDonalds repose sur une recette simple et fort peu viable : nourriture bon marché + main-d'œuvre à bon marché non syndiquée + publicité trompeuse = profits élevés. Un rapport honnête dirait aux « parties prenantes » ce qu'il en coûte vraiment à la société de soutenir une entreprise comme McDonalds. Il donnerait le détail des coûts extérieurs assumés par d'autres personnes, d'autres générations et en d'autres lieux : l'assèchement de la nappe aquifère, la contamination des voies navigables, la dévastation des sols, les dangereux abattoirs qui embauchent des travailleurs migrants, les emplois inhumains, propices aux accidents et sans issue des personnes qui préparent les carcasses de poulets pour en faire des McCroquettes, les gaz de méthane à effets de serre émis par des millions de vaches à hamburger dans les parcs d'engraissement, l'impact de ses campagnes de promotion et de publicité de 2 milliards $ pour convaincre les jeunes d'exiger ses produits, l'éthique de l'utilisation de jouets pour attirer les petits enfants dans ses restaurants. Et la liste pourrait continuer longtemps. Ce qui fait défaut au rapport, c'est la franchise, la transparence et l'honnêteté de l'entreprise.

On ne peut s'empêcher après cela de se poser la question suivante : le type de RSE prôné par l'entreprise privée est-il favorable à la justice ou simplement favorable aux affaires ? Quel est le seuil-limite ? Devons-nous présumer de la mansuétude des entreprises ou de leur machiavélisme ? Par cette seule question, « L'entreprise peut-elle à la fois avoir une conscience sociale et faire des profits ? », on voit tout de suite le conflit potentiel entre le profit et le bien de la société, entre la licence et la liberté.

Pour que prévale la justice dans une équation aussi tendue, le bien de la société doit toujours l'emporter sur le profit. Cela nous ramène à la question cruciale, « Qu'est-ce que le bien de la société ? ». Et dans quelles circonstances – s'il en est – le profit individuel ou celui de l'entreprise sert-il le « bien de la société » ?

Dans une discussion de ce genre – une discussion qui ose poser cette question – que reste-t-il à contester ? Quelles autres questions peut-on poser ? Si le capitalisme de marché est fondé sur l'injustice, comment peut-on parler de l'entreprise en tant que facteur de promotion de la justice?

Ajoutons que la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (CRE) cite aussi une déclaration de Max Clarkson : « Il ne faudrait pas

mettre dans le panier de la théorie des parties prenantes toutes les misères du monde ». Et j'ai l'impression qu'il y a ici des gens qui commencent à murmurer la même chose. Et je suis d'accord avec eux, bien sûr. Aucun panier ne sera jamais assez grand pour contenir *tout ça – quelle que soit la théorie sur laquelle on se base* – et personne n'essaie de tout mettre dans le même panier. Ce genre de déclaration ne sert qu'à brouiller les pistes. Et franchement, elle révèle les lacunes de l'idée même de la théorie des « parties prenantes ».

La question cruciale ne devrait pas être : « Comment convaincre les entreprises de promouvoir la justice? » Il faudrait plutôt se demander : « Comment éliminer l'injustice découlant du comportement des entreprises et de la logique du profit, ainsi que les effets injustes résultant des actions des entreprises? »

Parce que – je le répète - l'enjeu est la quête de la justice, pas celle du profit, pas même celle de la quête de la justice *accompagnée* du profit. Il faut voir les entreprises comme le déterminant qu'elles sont réellement. Cela ne signifie pas qu'il faut comparer le poids respectif de deux facteurs, soit l'injustice des entreprises et leur mansuétude.

Il est remarquable de constater que la CRE a choisi comme point de départ la question suivante :

> Les chartes accordées par les gouvernements aux entreprises en vue de faciliter la génération de profits les libèrent-elles d'exigences plus générales en matière de responsabilité et de reddition de comptes à l'égard des sociétés au sein desquelles elles opèrent ? Le succès même des entreprises et l'envergure de leurs activités dans l'économie contemporaine n'entraînent-ils pas plutôt pour elles des obligations? [28]

Dans quel univers moral peut-on vraiment se poser cette question? Aucune personne, aucune chose, n'est dénuée de responsabilités et, dans le cas des entreprises, cette responsabilité ne découle pas de leur « succès même », mais bien de leur existence même. Ce n'est pas une question de responsabilité, cela en est une de reddition de comptes et d'obligations légales.

Tous les droits reposent sur des responsabilités corollaires dont la fonction est de défendre et protéger ces mêmes droits. Autrement dit, ceux et celles à qui la société a accordé des droits doivent non seulement rendre des comptes *à* cette société, mais aussi assumer la responsabilité *de* la société qui accorde et protège ces mêmes droits. Liberté n'est pas licence. Bien au contraire, la licence est l'ennemie de la liberté, et c'est la licence des mœurs des entreprises qu'il faut réduire dans notre quête de justice.

Le défi

Dans le discours sur la responsabilité sociale prôné par le monde des affaires, on a beaucoup mis l'accent sur la civilité et « l'esprit chevaleresque », plutôt que sur les droits fondamentaux et la justice universelle. Mais la justice n'est pas l'équité, ni un quelconque processus consistant à établir un équilibre entre les besoins de l'entreprise et ceux des citoyens et de leurs collectivités. Pour transformer ce discours afin de mettre l'accent sur la quête de justice, le mouvement pour la responsabilisation de l'entreprise devra s'engager dans une dynamique qui transcende le consensus poli prévalant aujourd'hui au sein même de son courant dominant. C'est peut-être la CRE qui illustre le mieux ce consensus, elle dont le document de travail repose sur une définition du « bien public ou de l'intérêt public » aussi utilitaire que possible : « … que le comportement de toutes les institutions de la société soit conforme aux droits individuels et au bien-être d'*au moins une majorité* de citoyens libres et égaux. »[29]

« Au moins une majorité » : non seulement c'est injuste, c'est contradictoire à l'idée même du bien public. Ce consensus est d'ailleurs remis en question par la base, par le mouvement contre la pauvreté, le mouvement pour la paix et le mouvement contre le nucléaire, par le mouvement pour la biodiversité, le mouvement pour l'alimentation naturelle, par les Verts et autres écologistes, par les anarchistes, par les socialistes, par pratiquement tous ceux et celles à qui les médias apposent l'étiquette d'« anti-mondialisation », alors qu'ils travaillent en fait à mondialiser la solidarité sociale avec autant de profondeur que de puissance. Ces personnes ont adopté diverses formes d'agitation et de confrontation, sans se sentir le moins du monde obligées d'enrober leurs critiques d'un fatras de salamalecs.

Nous devons intégrer ces groupes à notre réflexion, intégrer leurs expériences et leurs points de vue. J'en connais qui ne sont peut-être pas tout à fait à l'aise à cette idée. Mais il ne faut surtout pas oublier que c'est grâce à ces militants et militantes qui manifestent dans la rue que la RSE est maintenant une notion crédible, et que ses défenseurs ont pu avoir accès aux conseils d'administration et aux salles de conférence. Ce sont eux qui entretiennent la tension grâce à laquelle les défenseurs de la RSE «de l'intérieur» peuvent mettre la question sur la table et travailler dans les coulisses du monde des affaires. Et ce sont ces groupes qui éduquent les citoyens et les mobilisent autour des enjeux quotidiens qui alertent l'opinion publique et encouragent l'action citoyenne. Ceux et celles qui travaillent de l'intérieur ne doivent jamais l'oublier. C'est dans la rue que les gens paient le prix et c'est là que se trouve la vérité. Nous devons

aller vers cette réalité et lui rendre hommage; il ne faut surtout jamais la mépriser, encore moins la calomnier.

En conclusion, je veux réitérer la prémisse établie au début : tenir compte de l'entreprise en tant que facteur dans la quête de justice ne suppose pas seulement une réforme de l'entreprise et des lois régissant son existence et ses façons de faire. Cela suppose une transformation de l'entreprise et des hypothèses de base étayant son existence et son mode de fonctionnement. Cela suppose un repositionnement radical de l'État et du Citoyen à l'endroit de l'entreprise et du monde des affaires. Et cela suppose une transformation des structures et des normes par lesquelles l'État et ses citoyens sont en rapport avec l'entreprise et son impact sur la réalité.

Je sais que bien des gens estiment que certaines choses ne changeront jamais, dont une bonne partie des réalités que je viens de décrire, et qu'il faut accepter de travailler dans le cadre de ces limites. Même s'il faut travailler dans le cadre de ces limites, je crois pour ma part que c'est précisément sur ces choses dites immuables qu'il faut inlassablement faire porter nos efforts, en tant qu'agents de changement.

Le fait que tant d'entre nous vouent leur vie à ces questions signifie que Leonard Cohen a peut-être parlé un peu trop vite : la guerre n'est peut-être pas finie et les bons n'ont peut-être pas encore perdu – même si la « victoire » semble encore loin.

Notes

[1] Terry Eagleton, « Capitalism and Form », *New Left Review*, p.119.

[2] Voir *Rigged Rules and Double Standards: Trade, Globalization and the Fight against Poverty*, Oxfam International, 2002, ainsi que Walden Bello, « What's wrong with the Oxfam trade campaign? » et « The Oxfam Debate, From Controversy to Strategy », Focus on the Global South, http://www.focusweb.org. Ce site Web présente aussi la réaction d'Oxfam, soit une réponse d'Angus Cleary à Walden Bello.

[3] Voir Brian K. Murphy, « Thinking in the Active Voice », une présentation à l'intention de la Consultation d'experts sur la lutte à la pauvreté, DAC/POVNET (OCDE), Callantsoog, Pays-Bas, 12 au 14 septembre 2000, publiée dans *Negotiating Poverty: New Directions, Renewed Debate*, (éd. Middleton, Neil et al.), Pluto Books, Londres, 2001; et *Une question d'honneur: Les relations du Canada avec le Sud globalisé*, Inter Pares, Ottawa, 2001. La plus récente contestation « intestine » des généralisations sur les avantages apportés aux pays les plus pauvres par la mondialisation économique et la libéralisation des échanges se retrouve dans *Escaping the Poverty Trap*, Rapport 2002 de la CNUCED sur les pays les moins avancés, juin 2002, offert sur le site Web : //www.unctad.org/en/docs/ldc02ove.en.pdf

[4] Certains éléments de cette section sont inspirés de Brian K. Murphy, « International NGOs and the Challenge of Modernity », tiré de *Development in Practice*, volume 10, numéros 3 et 4, août 2000, reproduit par la suite dans *Debating Development* (éditeurs Deborah Eade et Ernst Ligteringen), Oxfam GB/Oxfam International, 2001; et « Thinking in the Active Voice », tiré de *Negotiating Poverty: New Directions, Renewed Debate*, Pluto, 2001.

[5] Susan George, *A Short History of Neo-Liberalism: Twenty Years of Elite Economics, and Emerging Opportunities for Structural Change*, présentation devant la Conférence sur la souveraineté économique dans un monde en mondialisation, organisée par Focus on the Global South, Bangkok, 24 au 26 mars 1999, documents offerts sur le site Web : www.millennium-round.org. Voir aussi Susan George, « How to Win the War of Ideas, Lessons from the Gramscian Right », tiré de *Dissent*, volume 44, numéro 3, été 1997.

[6] Voir Gustavo Esteva et Madhu Suri Prakash, « Beyond development, what? », tiré de *Development in Practice*, Oxfam GB/Oxford Press, volume 8, numéro 3, août 1998, pp. 280-296.

[7] « Reining in Corporate Power », chapitre 5, rapport sommaire (20 pages), dans *A Better World is Possible: Alternative to Economic Globalization*, offert sur le site Web du Forum international sur la mondialisation : http://www.ifg.org.

[8] Voir John Vidal, « Colombia's U'wa have their prayers answered », *Guardian Weekly*, 23 au 29 mai 2002, p.26, décrivant la victoire récente des U'wa qui ont réussi à expulser la société étasunienne Oxy Petroleum de leur territoire situé à l'extrémité nord-est de la Colombie.

[9] Brian K. Murphy, « *De la pensée à l'action. La personne au coeur du changement social* », Écosociété (Montréal), 2001

[10] Steve Viederman, « Parting Thoughts », President's Essay, 6 juin 2000, www.noyes.org.

[11] Herbert Marcuse, *One-Dimensional Man, Studies in the Ideology of Advanced Industrial Society*, Beacon Press, Boston, 1964.

[12] Voir Andrea Dworkin, *Right-wing Women*, Perigee Books (Putnam), New York, 1983.

[13] Pour saisir les enjeux de la campagne contre le militarisme actuel, voir Sir Joseph Rotblat, « Where do we go from here? », l'allocution présentée par le professeur Rotblat au 15e Congrès mondial de l'Association internationale des physiciens pour la prévention de la guerre nucléaire /PSR, le Sommet pour la survie, à Washington, DC, le 4 mai 2002, dont le texte se retrouve sur le site Web suivant : http://www.ippnw.org/rotblatDCPlenary.html. gé de 90 ans, Rotblat a participé au Projet Manhattan et créé le concept de force de dissuasion nucléaire, dont il a vite réalisé que c'était pure folie. Le document présente le point de vue lucide et accessible de quelqu'un qui a vécu l'histoire des armes nucléaires, a participé à sa création et la connaît parfaitement.

[14] Wendell Berry, « The Idea of a Local Economy », *Harper's Magazine*, avril 2002, pp. 15-20; le texte intégral a d'abord paru dans Orion, hiver 2001 [www.oriononline.org] et a été publié dans un livre intitulé *In the Presence of Fear: Three Essays for a Changed World*, par la Orion Society.

[15] Robert Heilbroner, *Teachings from the Worldly Philosophy*, Norton, New York, 1996.

[16] Particulièrement dans ce domaine, il ne s'agit pas d'échanges entre nations. Le *Canada* ne fait pas d'échanges; ce sont les entreprises établies au Canada qui font des affaires. Et cela en dépit des prétendues missions commerciales que multiplie notre premier ministre à la tête d' « Équipe Canada ». Il s'agit en fait de missions d'affaires parrainées par le gouvernement, et non pas de missions diplomatiques auxquelles participerait le milieu des affaires.

[17] Pietro Paolo Masina, « East Asia Economic Crisis, – or a Global One? », NIAS Nytt, numéro 1, mai 2002, pp.14-16, Nordic Institute of Asian Affairs, offert sur le site Web http://eurasia.nias.ku.dk/Nytt/stories. Pietro Paolo Masina est professeur adjoint d'économie politique internationale au Roskilde University Centre.

[18] La Commission sur la responsabilisation des entreprises camoufle le privilège unique accordé aux entreprises en les assimilant souvent aux syndicats sous l'étiquette d' « entités collectives » (principalement pour leur nier le droit de faire des dons aux partis politiques). L'assimilation est erronée et l'analogie n'est même pas utile. L'entreprise n'est aucunement « collective »; bien au contraire, ses droits et obligations sont exactement ceux d'un « individu » extrêmement privilégié. Le syndicat est une association démocratique de travailleurs ne jouissant d'aucun droit particulier à part celui de négocier collectivement, dans les rares cas où ce droit naturel ne lui a pas été retiré par décret étatique; et même quand il est permis par la loi, on reconnaît ce droit beaucoup plus en fonction des manquements que de son respect. Les syndicats et les « centrales syndicales », ne jouissent d'aucune des caractéristiques ou protections juridiques accordées aux entreprises. Le capital a toujours préséance sur le travail. L'assimilation sournoise des syndicats aux entreprises camoufle à la fois la licence accordée aux entreprises et les limites des droits accordés aux travailleurs. Cette confusion en entraîne une autre : à titre de libre association d'individus, les syndicats font partie de la société civile; ce n'est aucunement le cas des structures d'entreprise qui sont plutôt enchâssées dans les structures plus larges de l'État.

[19] « Criminalité et conduite répréhensible des entreprises », tiré de *La démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises – Un survol des enjeux*, Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, 2001, p.16. Offert sur le site Web : http://www.corporate-accountability.ca/

[20] Voir la déclaration de l'atelier sur l'industrie internationale des mines, Bali, 24 au 27 mai 2002 (PrepCom IV en vue du Sommet mondial sur le développement durable – Rio+10), offert sur le site Web de MineAction : www.mpi.org.au/service/mineaction.html

[21] On peut obtenir le libellé de la plainte sur le site Web : http://www.usfumigation.org/compliant.htm

[22] Mark Shapiro, « Big Tobacco, Uncovering the Industry's Multibillion-Dollar Global Smuggling Network », *The Nation*, 6 mai 2002. L'article présente les résultats d'une enquête menée conjointement par *The Nation*, le Centre for Investigative Reporting et la revue de l'actualité de PBS, Now, animée par Bill Moyers.

[23] En ce qui a trait au comportement des cadres d'entreprise, un dossier récent du *New York Times* dévoile la pratique courante consistant à inclure dans les contrats des cadres des dispositions visant à exclure de manière explicite les condamnations pour acte criminel de la liste des motifs valables de congédiement : « Il n'y a qu'un seul type d'emploi dont les titulaires peuvent commettre un acte criminel et, après avoir été congédiés pour ce motif, recevoir tout de même une compensation de départ équivalente à plusieurs années de salaire. C'est celui de cadre supérieur d'une grande société. » Voir David Leonhardt, « Watch It: If You Cheat They'll Throw Money! », NYT, édition du dimanche, 9 juin 2002, p. 1, section 3 (Money & Business).

[24] Ken Silverstein, « Unjust Rewards », *Mother Jones*, mai-juin 2002, p.69.

[25] William Greider, « The Enron Nine », *The Nation*, 13 mai, p.18.

[26] Wendell Berry aborde de manière fascinante cet élément du capitalisme de libre marché – il le qualifie de « capitalisme sentimental »; voir Berry, Wendell, « The Idea of a Local Economy », *Harper's Magazine*, avril 2002, pp. 16-17.

[27] Hawken, Paul, « McDonald's and Corporate Social Responsibility? », tiré du bulletin en ligne de Food First, 25 avril 2002. Paul Hawken est l'auteur de *The Ecology of Commerce and Natural Capitalism*. Il a fondé le Natural Capital Institute établi à Sausalito et fait partie du conseil consultatif du Food First - Institute for Food and Development Policy. Pour obtenir une liste des questions que McDonalds n'a pas cru bon d'aborder dans son *Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise*, consulter :
http://www.foodfirst.org/media/press/2002/mcdonaldsissues.html.
On peut obtenir le *Rapport* de McDonalds en ligne à :
http://www.mcdonalds.com/corporate/social/report/index.html.

[28] *« Résumé », La démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises – Un survol des enjeux*, Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises, 2001, p. 2.

[29] *La démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises – Un survol des enjeux*, p. 8; l'insistance est de moi.

L'auteur

Brian Murphy est un militant, un organisateur et un écrivain qui travaille avec Inter Pares – une organisation canadienne vouée à la justice sociale à l'échelle internationale – où ses activités portent plus particulièrement sur l'élaboration des politiques et le soutien à la programmation réalisée par l'organisme en Asie, en Afrique, en Amérique latine et au Canada. Brian est l'auteur de Transforming Ourselves, Transforming the World: An Open Conspiracy for Social Change, ZED Books (Londres et New York) et Fernwood Books (Halifax), 1999, publié également en français sous le titre De la pensée à l'action: la personne au cœur du changement social (traduction de Geneviève Boulanger), Écosociété (Montréal), 2001.